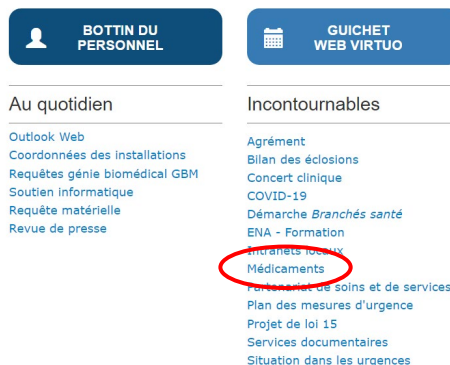


Installations des territoires de Thérèse-De Blainville et de Lac-des-Deux-Montagnes

DESTINATAIRES :	Gestionnaires cliniques, médecins, pharmaciens et infirmières
EXPÉDITRICES :	Stéphanie Daigle, conseillère cadre en soins infirmiers Brigitte Lallement, pharmacienne – adjointe au chef de département DSP clinique de pharmacie
DATE :	1 ^{er} février 2024
OBJET :	DÉPLOIEMENT GRADUEL DU GUIDE D'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS IV ADULTE DU CISSS DES LAURENTIDES À THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ET LAC DES DEUX-MONTAGNES

Le 29 janvier dernier, le *Guide d'administration des médicaments intraveineux du CISSS des Laurentides* a été déployé aux installations des territoires de Thérèse-De Blainville et de Lac-des-Deux-Montagnes. Piloté par le comité du circuit du médicament central (CCM), le guide a été élaboré par le Département de la pharmacie (section *Préparation et administration des médicaments*) et par la Direction des soins infirmiers (section *Surveillance clinique*).

Depuis son déploiement, ce guide d'administration des médicaments intraveineux est disponible sur l'[intranet](#) dans la section *Incontournables/Médicaments*.



Il est possible de visualiser le guide via le code QR ci-dessous afin de vous familiariser avec la nouvelle présentation des informations.



Les gestionnaires doivent **s'assurer que les infirmières aient complété la capsule d'information en ligne concernant l'utilisation du guide IV, au plus tard le 2 février 2024**. Cette capsule est disponible :

- Sur la page internet du [CISSS des Laurentides](#) section *Employés, partenaires et médecins/Espace employés/Outils cliniques/Guide des médicaments intraveineux* (accessible tant à l'interne qu'à l'externe).
- En cliquant [ici](#).

En cas de panne internet, une copie de sécurité du Guide IV est disponible dans le dossier suivant : R:\Partages_Applications\Espace_Clinique\CISSSLAU\Guide. Des autocollants simplifiant l'accès seront installés sur les postes de travail ainsi que dans les pharmacies des unités de soins.

Pour toutes questions, communiquer avec la conseillère en soins infirmiers de votre secteur.